

Historique du recensement au Canada.—En 1666, Talon, intendant de la Nouvelle-France, a entrepris un recensement officiel de la Colonie, en vue d'établir l'augmentation de la population depuis la fondation de Québec par Champlain en 1608. Cependant, ces chiffres sont plutôt d'un intérêt historique car les données du recensement ne sont pas exactes. (Pour des renseignements supplémentaires, voir le vol. I, pp. 136-159 du *Recensement du Canada*, 1931.)

Pas moins de trente-six de ces dénombremments, dont les cadres s'élargissaient sans cesse, furent effectués en Nouvelle-France entre 1666 et 1739 et un plus grand nombre encore à compter de cette dernière date jusqu'à la fin du régime français en 1763. Au cours des années subséquentes (voir l'*Annuaire* de 1942, p. 85) une série de relevés de moindre envergure furent faits, les recensements ne s'effectuant qu'à intervalles irréguliers. Ceci dura jusqu'à ce qu'en 1841, après l'Union du Haut et du Bas-Canada, alors qu'une loi fut adoptée le 18 septembre pourvoyant à ce qu'un recensement fût fait en 1842 et, ensuite, à tous les cinq ans. Sous l'empire de cette loi, le recensement ne fut fait que dans le Haut-Canada. La loi fut modifiée en 1842 et un recensement effectué dans le Bas-Canada en 1844. (Voir *Recensement du Canada*, 1931, vol. I, p. 36.)

En 1847, une loi institua un Bureau d'enregistrement et de statistique, lequel fit le recensement du Haut-Canada en 1848 et un recensement général en 1850.

En 1851, l'assentiment royal était donné à une loi contenant des dispositions de nature à rendre plus efficaces les recensements de 1852 (les chiffres de ce recensement furent plus tard incorporés à ceux des recensements effectués par les colonies de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick en 1851 et de l'Île du Prince-Edouard en 1848 en vue d'établir des totaux suffisamment comparables pour ces parties de l'Amérique britannique du Nord aux environs de 1851), de 1861 et de ceux qui devaient suivre à tous les dix ans. Il existe donc, pour toutes les provinces qui composent le Dominion, une série ininterrompue de relevés de recensement effectués à des intervalles réguliers de dix ans pendant une période de 90 ans. Lors de l'ouverture des trois provinces de l'Ouest à la colonisation, l'immigration prit une telle ampleur qu'une loi fut adoptée en 1918 pourvoyant à un recensement de la population et de l'agriculture au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta en 1926 et à tous les dix ans par la suite. Ainsi, le recensement des provinces des Prairies est maintenant effectué à tous les cinq ans et celui du Dominion en général, à tous les dix ans. L'objet premier du recensement des provinces des Prairies est l'établissement d'une base pour les subventions payables par tête aux provinces de l'Ouest par le gouvernement fédéral. (Voir lois de recensement au Canada, *Recensement du Canada*, 1931, vol. I, p. 29; ou *Statuts* 49 Vict. c. 46, art. 5; 4-5 Ed. VII, c. 3, art. 18B; 4-5 Ed. VII, c. 42, art. 18B.)

Accroissement de la population au Canada.—Un bref historique de la population canadienne depuis le premier recensement en 1666, alors qu'elle était de 3,215 habitants, jusqu'au huitième recensement national de 1941, où elle atteint 11,506,655 habitants, situe le Canada parmi les premiers pays de l'Empire britannique au point de vue taux d'accroissement de la population. L'importation de capitaux et l'ouverture de vastes territoires, ainsi que l'impulsion donnée à l'immigration, commencèrent avec le vingtième siècle et constituent l'épisode le plus récent de la transformation de la région centrale des prairies, laquelle, en quarante années, a été organisée en provinces et a pris un essor si prometteur. La population de ce qui était le Dominion du Canada à la fin du dix-neuvième siècle était d'environ